



DÉCLIN DES POISSONS GRANDS MIGRATEURS : ARRÊTONS D'UTILISER LA PÊCHE ARTISANALE COMME BOUC ÉMISSAIRE !

CONCILIER DÉVELOPPEMENT DURABLE, GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE ET PÊCHE RESPONSABLE



LISTE ROUGE DE L'UICN ET PRINCIPE DE PRÉCAUTION : À UTILISER À BON ESCIENT !

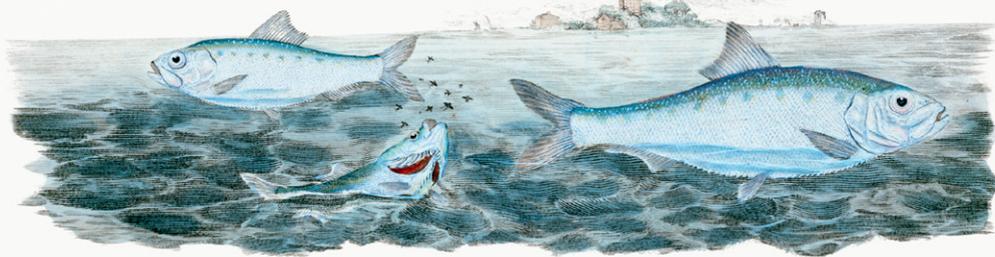
Le 11 juillet 2019, l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) communiquait sur l'évolution de la situation des poissons d'eau douce en France : « Neuf ans après le premier état des lieux, la mise à jour de la liste rouge des espèces menacées montre une situation toujours préoccupante ». Selon l'UICN **la destruction et la dégradation des milieux naturels** constituaient les principales causes de diminution des espèces, notamment de poissons migrateurs amphihalins. La dégradation de leurs habitats et les barrages « compromettent leur périple migratoire vers les zones de reproduction ».

Les pêcheurs professionnels dans les eaux continentales et estuariennes s'associent pleinement au diagnostic de l'UICN et constatent cette dégradation de nos ressources aquatiques, signalée depuis fort longtemps. Mais ce qu'ils n'acceptent pas, c'est le comportement de certains gestionnaires qui utilisent la liste rouge et le principe de précaution comme excuses bien commodes pour interdire à la pêche professionnelle d'exploiter des écosystèmes dégradés depuis plusieurs décennies par de nombreux autres usages.

Si la liste rouge correspond à une alerte et à un risque avéré, il faut que ce risque soit établi à partir de l'ensemble des expertises existantes pour mettre en place une procédure d'évaluation telle qu'imposée par le principe de précaution. **Force est de constater que cela n'est pas toujours le cas et les pêcheurs professionnels détenteurs d'une réelle expertise ne sont jamais consultés.**

L'utilisation qui est faite des classements d'espèces sur la liste rouge, par l'administration, est tout à fait contraire aux lignes de conduites de l'UICN et à l'esprit du pacte mondial pour l'environnement soutenu par l'UICN. La liste rouge ne peut en aucun cas servir de prétexte à des mesures de restriction de la pêche artisanale.

EX	Eteinte au niveau mondial	Risque d'extinction
EW	Eteinte à l'état sauvage	
RE	Disparue au niveau régional	
CR	En danger critique	
EN	En danger	
VU	Vulnérable	
NT	Quasi menacée	
LC	Préoccupation mineure	
DD	Données insuffisantes	
NE	Non évaluée	



Des indicateurs, incohérents avec la situation réelle des espèces observée par les pêcheurs, conduisent à des décisions de gestion inadaptées :

CR

Grande alose : classement en «danger critique d'extinction» au niveau national, en raison d'indicateurs restrictifs, alors que l'état de la population du bassin de la Loire, par exemple, montre une meilleure situation, grâce aux données de captures et aux collaborations chercheurs-pêcheurs.

Lamproie marine : classement en «danger d'extinction», alors que les données sont très insuffisantes pour évaluer la tendance de l'abondance de cette population et non cohérentes avec les comptages effectués, les flux d'entrées dans l'estuaire de la Loire étant très abondants.

EN

NT

Saumon : que dire d'un classement en «espèce quasi menacée» du saumon en Loire alors que cette population est au bord de l'extinction (malgré l'arrêt de toute pêche depuis 1994) ?

Anguille : comment autoriser la pêche de l'anguille sur le Rhône à plusieurs dizaines de milliers de pêcheurs de loisirs mais la refuser à quatre pêcheurs professionnels, au nom du classement «en danger critique d'extinction» et sans atténuation des principales causes de sa diminution ?

CR

Espèce qualifiée nuisible et à éradiquer jusqu'au début des années 80, il a fallu une action conjointe de scientifiques et de pêcheurs professionnels pour qu'elle soit enfin protégée, alors même que le pillage de son habitat perdure.



COMMENT L'UTILISATION DE LA LISTE ROUGE UICN PRIVILÉGIE LES ACTEURS FORTS AUX DÉPENS DE LA PÊCHE ARTISANALE

ACTEURS FORTS aux impacts généralisés

Énergie, agriculture,
urbanisation, tourisme...



PILLAGE DES ECOSYSTÈMES



- Altérations physique, chimique et biologique des habitats
- Disparition des 2/3 des zones humides en France
- Nombreux barrages et entraves à la continuité amont/aval et latérale
- Dragage, chenalisation des cours d'eau, etc.
- Urbanisation, transport fluvial, agriculture, production d'hydroélectricité

PRINCIPALES CAUSES DE PERTES DE BIODIVERSITÉ ET D'EFFONDREMENT DES POISSONS MIGRATEURS

ACTEUR FAIBLE Pêche professionnelle artisanale

Dépend de la qualité des milieux aquatiques et de la pérennité des ressources qu'ils hébergent.



EXPLOITATION DURABLE & RESPONSABLE



- Veille environnementale, lanceurs d'alerte
- Gestion des ressources (transferts de populations, régulation du silure...)
- Apports de connaissances partenariats pêcheurs/chercheurs
- Contribution au bien-être de la société (gastronomie, approvisionnement en produits locaux...)

EFFORTS CONSIDÉRABLES POUR RÉDUIRE LA MORTALITÉ PAR PÊCHE (RÉDUCTIONS D'EFFECTIFS, QUOTAS...)

ARBITRAGE À CHARGE DE LA PÊCHE PAR LES SERVICES GESTIONNAIRES AU NOM DU "COÛT ÉCONOMIQUE ACCEPTABLE" ET PAR L'UTILISATION DÉVOYÉE DE LA LISTE ROUGE DE L'UICN

FAIBLES CONTRAINTES FAILLITE DES POLITIQUES PUBLIQUES À RÉDUIRE LES IMPACTS

- Non respect des réglementations nationales et européennes (DCE, R.U.E1100/2007, PGA...)
- Refus de mise en œuvre du principe d'action préventive et de correction pour des raisons économiques

FORTES CONTRAINTES SUR LA PÊCHE, CONSIDÉRÉE COMME LA PRINCIPALE RESPONSABLE DE LA DIMINUTION DES ESPÈCES, NOTAMMENT MIGRATRICES

- Contraintes toujours plus fortes
- Suppressions de droits de pêche
- Fortes réductions d'effectifs

DES SOLUTIONS EXISTENT :

- APPLIQUER LE PRINCIPE POLLUEUR PAYEUR
- COMPENSER LES CONTRAINTES SUR LA PÊCHE PAR DES ACTIONS DE GESTION ACTIVE ET DE RESTAURATION POSITIVE DES POPULATIONS
- VALORISER LES SCIENCES PARTICIPATIVES
- ASSOCIER LES PÊCHEURS À L'ÉLABORATION DE LA LISTE ROUGE

UNE GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE BIAISÉE EN FAVEUR DES GROUPES SOCIO-ÉCONOMIQUES FORTS

Qui parle pour la Nature ? Qui parle pour les générations futures ?
Qui prend en compte la dépendance économique et sociale de la pêche artisanale au bon état de l'environnement ?

La gestion anthropocentrée oublie la Nature et ceux qui en vivent.



Développement Durable :

Convergence de 3 sphères d'intérêts équivalentes

Loi Barnier de 1995 :
Insertion du Principe de Précaution, avec ajout
des notions de "réactions proportionnées" et
"coût économique acceptable"



La sphère environnementale devient
mineure par rapport aux autres

Les pêcheurs artisanaux des eaux continentales, estuariennes et côtières qui dépendent directement de la qualité et de la productivité des environnements aquatiques demandent à ce que **les empreintes écologiques de tous les usages qui exercent des dépenses de nature soient réellement réduites, et pas seulement celles de quelques-uns.**

La gouvernance environnementale privilégiant les intérêts économiques conduit à exercer, sans discernement, de multiples pressions sur les milieux aquatiques. Depuis de nombreuses années, les communautés de pêcheurs signalent ce pillage qui porte atteinte parfois de manière irréversible aux biens et services environnementaux (régulation des débits, filtration des polluants, réservoirs de biodiversité), et dont l'impact est amplifié par le contexte de changement climatique.

Ces dégradations affectent les zones de nourriceries, de grossissement, de reproduction de la ressource piscicole, en particulier des espèces marines et amphihalines.

C'est la triste réalité de beaucoup de nos écosystèmes qui ne peuvent plus produire et permettre le maintien de communautés de pêcheurs qui en dépendent et que l'on rend responsables d'une disparition d'espèces qu'ils exploitaient historiquement.

Mais que pèsent ces communautés de pêcheurs dans un processus de gouvernance qui se veut « gagnant-gagnant » au plan économique, et dans lequel elles ne sont pas audibles ?

LA PÊCHE ARTISANALE CONTINUE DE PAYER UN LOURD TRIBUT À CETTE SUREXPLOITATION ENVIRONNEMENTALE

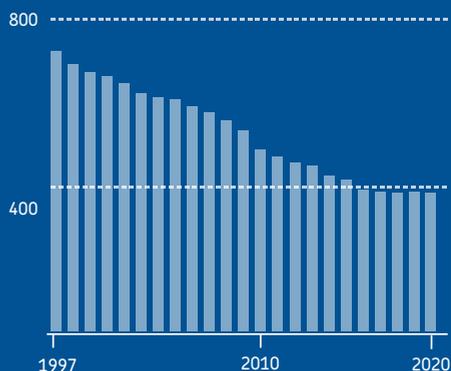
Dans ce processus de négociations biaisé que constitue la mise en place d'une politique de développement durable, la pêche artisanale sert de variable d'ajustement pour masquer la faillite des politiques publiques en matière de gestion et de protection des environnements aquatiques.

Comment peut-on croire que, par le simple arrêt d'une pêche, on puisse remédier aux conséquences engendrées par la destruction de la nature ? Pourquoi n'agit-on pas sur l'ensemble des autres usages qui, par le cumul de leurs impacts, pillent les champs d'exploitation de la pêche artisanale ? Cette politique de gestion même associée à l'interdiction de la pêche professionnelle a pourtant depuis longtemps montré ses limites... comme le montre l'échec de la restauration du saumon sur la Loire où la population reste relictuelle alors qu'au contraire le saumon se maintient, voire prospère, lorsque la gestion est faite de manière cohérente par la restauration des habitats (bassins Bretagne, Basse-Normandie et des Gaves), malgré la persistance de la pêche récréative ou professionnelle.

Le principe d'action préventive et de correction implique d'utiliser les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable pour éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit, ou en réduire la portée et enfin de les compenser (L110-1 du Code de l'environnement). **Ce principe doit s'appliquer impérativement afin de ne pas cautionner une gestion trop sectorielle** dont une des conséquences inéluctables pourrait être la disparition des communautés de pêcheurs artisanaux.

Chute des effectifs de pêcheurs professionnels en eau douce et en estuaires depuis 20 ans :

conséquence d'une politique privilégiant les acteurs forts aux dépens de ceux qui utilisent la productivité de l'environnement pour vivre.



PÊCHE RESPONSABLE : LANCEURS D'ALERTE, VEILLE ENVIRONNEMENTALE ET ACTEURS ESSENTIELS DE LA GESTION

Une pêche durable n'est possible que si les milieux qui constituent les champs d'exploitation des pêcheurs sont respectés par les autres acteurs. Depuis de nombreuses années, la pêche artisanale tente d'alerter l'administration sur son approche trop sectorielle et son incapacité à mettre en œuvre une action coordonnée nécessaire à une bonne gestion des milieux.

Comment parler de pêche durable dans ces conditions ? Mieux vaut parler de pêche responsable et engagée, dont la vocation est de :



Fournir au plus grand nombre des poissons locaux de qualité, de faible empreinte carbone, à un prix abordable, dont notre société a besoin pour son bien-être et pour maintenir un lien vital avec la nature. La pêche artisanale participe ainsi à la renommée gastronomique de nos terroirs.



Assurer une veille environnementale et un rôle de lanceurs d'alerte, permettant une mise en lumière des dysfonctionnements provoqués par une approche trop sectorielle de la gestion des milieux.



Contribuer à la gestion des ressources et des écosystèmes par l'apport de connaissances, de savoirs et de savoir-faire uniques dans le cadre de partenariats pêcheurs-chercheurs, essentiel pour la mise en œuvre du principe d'action préventive et de correction.

La disparition des pêcheurs artisanaux ne résout aucunement le problème de la protection des écosystèmes aquatiques. Elle prive au contraire la société de leurs contributions positives uniques, comme en matière de sciences participatives, dans un contexte aggravé par le changement climatique. Elle symbolise un aveu d'impuissance de l'administration, incapable de protéger un patrimoine naturel à léguer aux générations futures.



Exemples de partenariats pêcheurs/chercheurs pour une « pêche responsable »



Estimation des flux d'anguilles argentées du lac de Grand-Lieu entre 2015 et 2017



Pêches de régulation du silure en Garonne et Dordogne entre avril et juin 2021

L'étude a montré un taux d'exploitation de 20% par la pêche professionnelle et que la gestion inappropriée d'un barrage empêchait 80 à 90% des anguilles argentées de retourner en mer.

Les pêches (914 silures capturés pour un poids total de 27,5 tonnes) visent à réduire, en urgence, la pression de prédation du silure qui constitue une menace critique sur les poissons migrateurs. Combinée à la perturbation des écosystèmes aquatiques, sa prolifération provoque un déséquilibre faunistique important.

Coproduit par :



Le Comité national de la pêche professionnelle en eau douce est l'organisation représentative des pêcheurs professionnels continentaux français. <https://www.lepecheurprofessionnel.fr/>



ARA France a pour objectif d'assurer le succès des actions de repeuplement prévues dans le Plan de Gestion de l'Anguille française. <https://www.repeuplementanguille.fr/>



La Société Franco-Japonaise d'Océanographie France contribue à l'amélioration des relations entre les personnels français et japonais se préoccupant de recherche, de développement et d'exploitation dans le domaine des océans. <http://socfjp.com/>

Financé par :



Documentations sur les actions pêcheurs/chercheurs disponibles : <https://bit.ly/3r5Y2jE>

This document and others are also available in English under the following link or QRcode : <https://bit.ly/3r5Y2jE>

